

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle de Beaulieu sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Joël NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Marie Ange FLEURET BRANDAO à Clotilde JUILLARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Alain VERGNE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 15 juin 2023

20230622003DE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC RBA FM

Monsieur le Président expose que la radio RBA FM a pour objectif d'informer les auditeurs sur la vie du territoire à travers un journal quotidien et des émissions variées. Elle produit et diffuse des programmes et annonces de collectivités mais aussi d'acteurs privés moyennent le versement d'une contribution, sur la base d'une convention d'objectifs ou d'une grille tarifaire.

Les modalités financières sont les suivantes :

Annonces diverses :

- durée maximum de 40 secondes, 3 fois par jour en dehors des informations locales, diffusion 1 semaine de l'annonce pour 150€ ou 200€ pour 2 semaines,

Reportages/interview :

- durée de 5/10 minutes, 2 passages pour chaque reportage, 150€ par reportage, possibilité de valoriser les fichiers en podcast,

Emission spéciale à plusieurs invités : interview, échange, débats...

- durée de 20 minutes, enregistrement en studio, 2 passages pour chaque émission, 300€ par émission, possibilité de valoriser les fichiers en podcast

Il est proposé au Conseil de signer une convention d'objectifs et de moyens avec RBA FM d'une durée de 3 ans pour valoriser et communiquer sur des actions entreprises par Sumène Artense communauté.

RF
AURILLAN

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/07/2023
04-5-241501055-20230622003DE

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et d'objectifs pour une durée de 3 ans et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 22 juin 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le **05 JUIL. 2023**

Affichée ou notifiée le **05 JUIL. 2023**

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/07/2023
015-241501055-20230622003DE-DE